

Nom, prénom:

## **Règlement**

(à rendre aux membres du bureau)

### **Inscription :**

- L'inscription est valable pour la saison allant du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- Les nouveaux venus ont une période d'essai comprenant deux cours gratuits. Un droit d'entrée est demandé la première année. L'inscription prend effet après le paiement de la cotisation, à l'issue du 2ème cours d'essai.

### **Entraînement :**

- Il est demandé aux musiciens, de respecter les horaires, d'avoir un bon esprit de groupe, un respect mutuel et une présence régulière, contrôlée à chaque cours par le chef.
- En cas d'absence répétitif de le chef de musique se réserve le droit de la dispenser d'un défilé ou même d'un gala.

### **Matériel:**

- Chaque musicien est tenu de respecter le matériel et d'en prendre soin.

Signature du responsable légal :

Signature Président :

Nom, prénom:

## **Règlement**

(à garder)

### **Inscription :**

- L'inscription est valable pour la saison allant du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- Les nouveaux venus ont une période d'essai comprenant deux cours gratuits. Un droit d'entrée est demandé la première année. L'inscription prend effet après le paiement de la cotisation, à l'issue du 2ème cours d'essai.

### **Entraînement :**

- Il est demandé aux musiciens, de respecter les horaires, d'avoir un bon esprit de groupe, un respect mutuel et une présence régulière, contrôlée à chaque cours par le chef.
- En cas d'absence répétitif de le chef de musique se réserve le droit de la dispenser d'un défilé ou même d'un gala.

### **Matériel:**

- Chaque musicien est tenu de respecter le matériel et d'en prendre soin.

Signature du responsable légal :

Signature Président :